



La source du Puy-Rabier sur le bassin de la Clouère

### Le contenu du SAGE

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui définit les conditions de réalisation des objectifs, évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du schéma
- un règlement qui définit les règles ou mesures opposables aux tiers,
- des documents graphiques.

# LE SAGE : UN GUIDE DE LA GESTION DE L'EAU

## Un outil de planification locale de la politique de l'eau opposable au tiers

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification de la politique de l'eau au niveau local issu de la loi sur l'eau de 1992. Il fixe les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.

La portée juridique du SAGE a été renforcée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. A présent, le règlement et les documents graphiques sont opposables aux tiers. Par ailleurs, les décisions de l'administration devront être compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (exemple des Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme qui devront être rendus compatibles).

## Une démarche concertée

Le SAGE se veut être une démarche participative qui rassemble les acteurs de l'eau du territoire autour d'un même projet et d'une même ambition : concilier les différents usages et la préservation de la ressource en eau et des milieux.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), présidée par un élu local, est l'instance décisionnelle et de débat en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE. Elle peut se doter d'un Bureau pour suivre la procédure de plus près et de commissions de travail afin d'élargir la concertation.

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique, le Conseil général de la Vienne se propose d'être la structure porteuse de la démarche SAGE sur le bassin du Clain et d'apporter ainsi son appui technique et administratif. La CLE désignera officiellement la structure porteuse du SAGE lors de sa première réunion.

Par ailleurs, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, par ses compétences et son territoire d'action, sera un partenaire privilégié dans la démarche SAGE.

## De l'émergence à la mise en œuvre d'un SAGE

La démarche SAGE se décompose en 3 grandes étapes :

- la phase préliminaire, aboutissant à la définition du périmètre du SAGE et à la composition de la CLE,
- l'élaboration du SAGE, se terminant par sa mise à enquête publique et son approbation par arrêté inter-préfectoral,
- la mise en œuvre et le suivi par le biais de procédures contractuelles, d'actions d'information et de sensibilisation, de la mise en place d'un tableau de bord.



© T. Degen - MEEDDAT

# DCE, SDAGE ET SAGE...

La Directive Cadre sur l'Eau ou "DCE", adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, définit un cadre de référence pour la gestion et la protection des eaux par grands bassins hydrographiques. Elle fixe un objectif de bon état des eaux et des milieux aquatiques à atteindre d'ici 2015.

## SDAGE, SAGE : des outils de mise en œuvre de la DCE

Loin de remettre en cause notre politique de l'eau, la DCE a confirmé et renforcé les principes de gestion de l'eau en France.

Ainsi, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixent les grandes orientations de la politique de l'eau à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques français, sont en cours de révision pour prendre en compte les exigences de la DCE.

Le SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures constitueront un cadre de référence pour le SAGE du Clain : les objectifs et actions définis par ces outils pourront ainsi être déclinés, adaptés, complétés au contexte du bassin du Clain. Le SAGE devra être compatible avec le SDAGE.

Du 15 avril au 15 octobre 2008, le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et son programme de mesures sont soumis à la consultation du public puis à la consultation des assemblées avant une approbation prévue pour la fin 2009.

## Contacts

**Mission Inter Services pour l'Eau (MISE) DDAF de la Vienne**  
20, rue de la Providence  
BP 523 - 86020 Poitiers cedex  
Tél. 05 49 03 13 00

**Agence de l'eau Loire Bretagne**  
Délégation Poitou Limousin  
7 rue de la Goëlette  
BP 40 - 86282 Saint Benoit cedex  
Tél. 05 49 38 09 82

**DDAF des Deux Sèvres**  
68 rue Alsace Lorraine  
79027 Niort Cedex 9  
Tél. 05 49 08 57 00

**Conseil général de la Vienne**  
Service Environnement  
Direction de l'Aménagement  
de l'Espace et de l'Environnement  
Place Aristide Briand  
BP 319 - 86008 Poitiers  
Tél. 05 49 62 91 74

**Direction Régionale de l'Environnement**  
14, boulevard Chasseigne  
BP 80955 - 86038 Poitiers cedex  
Tél. 05 49 50 36 50



Demain vous appartient !

Partenaire financier :



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



© T. Degen - MEEDDAT



© T. Degen - MEEDDAT



© T. Degen - MEEDDAT



# VERS UN SAGE POUR LE BASSIN DU CLAIN

## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Conception - réalisation : Conseil général de la Vienne - Crédit photographique : Conseil général de la Vienne, T. Degen - MEEDDAT - Crédit cartographique : BD Carthage©, ©IGN MEDD 2005



Le bassin versant du Clain est parcouru par de nombreux cours d'eau présentant une mosaïque de paysages et de milieux naturels riches et une grande diversité d'activités humaines : l'Auxances, la Boivre, la Clouère, la Dive, le Miosson, la Pallu, le Payroux, la Vonne...

Les multiples usages de l'eau entraînent des perturbations au bon fonctionnement des rivières nuisant à la qualité de la ressource en eau et aux milieux aquatiques associés mais aussi à certaines activités.

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont menées soit sur un cours d'eau, sur une thématique particulière ou pour une profession. Cette approche est nécessaire et performante pour l'élaboration d'actions opérationnelles.

Afin de concilier la satisfaction des différents usages, la préservation et la

valorisation de ce patrimoine, il convient de gérer collectivement, de manière cohérente et intégrée, le bassin versant du Clain.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'outil privilégié pour parvenir à cet objectif.

C'est pourquoi, la démarche SAGE a été initiée sur le bassin du Clain par le Conseil général de la Vienne et les services de l'État en partenariat avec les acteurs de l'eau du territoire : la première étape, actuellement en cours, doit

aboutir à la définition du périmètre du SAGE suite à la consultation du Comité de Bassin\*, du Préfet coordonnateur de bassin et des collectivités (conseils généraux, régionaux, et communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre proposé du SAGE).

\*Comité de Bassin Loire-Bretagne : créé par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le Comité de Bassin se compose des représentants des élus, des usagers de l'eau et des services de l'État. Il est consulté sur toutes les grandes options de la politique de l'eau du bassin Loire Bretagne et notamment sur les SAGE.

Pour définir le périmètre du SAGE, la consultation des collectivités se déroule pendant 4 mois (de mai à août 2008) sur la base d'un dossier préalable.



Le Clain au Pont S' Cyprien en période d'étiage. © T. Degen - MEEDDAT

Un SAGE peut définir des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage.

Un SAGE peut définir les dispositions nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau.



Prise d'eau de la Varenne. Entre 1990 et 2004, une dizaine de captages destinés à l'alimentation en eau potable ont été abandonnés du fait de teneurs en nitrates trop importantes. © T. Degen - MEEDDAT



Fritillaire pintade © T. Degen - MEEDDAT

# UN SAGE POUR RÉPONDRE À DES ENJEUX MULTIPLES ET COMPLEXES

## La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

Le déséquilibre entre les besoins en eau et la ressource disponible est particulièrement sensible sur le bassin du Clain.

L'accentuation des étiages naturels est à mettre en relation avec les prélèvements réalisés en rivière et en nappe mais également avec l'aménagement des bassins versants et les travaux hydrauliques effectués sur les cours d'eau et zones humides.

→ Il convient de gérer quantitativement la ressource en période d'étiage pour garantir en priorité l'alimentation en eau potable et la préservation des milieux et des espèces. La conciliation des prélèvements pour l'irrigation avec les autres usages est primordiale.

## La gestion qualitative de la ressource en eau

Le Clain et ses affluents ainsi que les nappes d'eau souterraine constituent le milieu récepteur de multiples pollutions d'origine industrielles, domestiques et agricoles. Ainsi, il est observé une pollution importante par les nitrates et les pesticides de la ressource sur le bassin.

→ Il convient d'assurer une qualité des eaux satisfaisante prioritairement pour l'alimentation en eau potable mais également pour la préservation des milieux, des espèces et des usages associés (loisirs nautiques, pêche...). Il s'agit notamment de poursuivre la diminution de l'incidence des rejets domestiques et de favoriser et pérenniser les pratiques agricoles compatibles avec la reconquête de la qualité de la ressource en eau.

## La préservation et la restauration des milieux aquatiques et espèces associées

Les cours d'eau et milieux aquatiques du bassin du Clain présentent des dégradations importantes : les nombreux travaux hydrauliques réalisés et la présence de multiples ouvrages installés sur les cours d'eau sont à l'origine de ces dégradations (modification des écoulements, dégradation des habitats, cloisonnement...).

Malgré ces dégradations, le bassin du Clain présente une grande variété de milieux et abrite des espèces remarquables à l'instar de la Fritillaire pintade (*Fritilaria meleagris*).

→ Il convient notamment de restaurer et maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et du patrimoine naturel, d'améliorer la libre circulation des espèces piscicoles et de préserver le rôle écologique, social et économique des zones humides.



Cruerie de la Vonne. © T. Degen - MEEDDAT



Assec naturel sur la Dive de Couhé



Ouvrage hydraulique sur la Vonne



Le moulin de Chasseigne sur le Clain

## La prévention et la gestion des risques naturels

La crue du Clain de 1982 est la plus forte observée depuis 1770 : la période de retour de celle-ci est estimée à 100 ans. Cette crue a fait de multiples dégâts et a démontré la vulnérabilité de nos activités face à cet événement.

→ Il convient de mieux prévenir et gérer les inondations sur le bassin du Clain notamment en préservant et en augmentant l'inondabilité des zones d'expansion de crues caractérisées par de faibles enjeux, en développant l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et en réduisant la vulnérabilité des biens et personnes.

Outre ces quatre enjeux de gestion de l'eau, d'autres enjeux, non moins importants et complémentaires aux premiers, ont été identifiés :

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, bâti et paysager des vallées et du renforcement de "l'appropriation" culturelle par les habitants,
- la pérennisation des activités agricoles sur le bassin versant,
- la connaissance des milieux aquatiques et de la ressource,
- l'information, la sensibilisation et la formation du grand public et des professionnels.

# UN SAGE SUR UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT : LE BASSIN DU CLAIN

## Quelques chiffres

- un périmètre de 2 882 km
- un linéaire de 125 km pour le Clain
- 3 départements et 157 communes concernées
- 267 000 habitants

## Une unité de gestion cohérente

Le périmètre proposé correspond à une limite cohérente prenant en compte le bassin versant topographique du Clain et ses affluents à l'exception d'un secteur du bassin du fait d'un fonctionnement hydrogéologique particulier.

En effet, sur une partie du bassin du Clain, les eaux souterraines mais aussi une part des eaux superficielles alimentent le bassin de la Sèvre Niortaise tout au long de l'année. En période d'étiage, la majorité des eaux superficielles rejoint la Sèvre Niortaise.

Ce fonctionnement s'explique par la géologie du secteur : formations karstiques, structures faillées (impliquant des échanges entre les différentes nappes), dolines, gouffres où les eaux se perdent pour rejoindre les nappes qui s'écoulent vers la Sèvre Niortaise.

La proposition de périmètre se base donc principalement sur la cohérence physique (avec la prise en compte du fonctionnement hydrogéologique particulier entre le Clain et la Sèvre Niortaise) mais aussi sur la prise en compte des enjeux, usages et procédures en cours sur le territoire.

## Le Clain et ses affluents



Communes concernées :

- Charente (4)
- Deux-Sèvres (30)
- Vienne (123)

Réseau hydrographique

Périmètre proposé pour le SAGE Clain

Bassin versant du Clain

Partie du bassin versant topographique du Clain alimentant le bassin de la Sèvre Niortaise

Le Payroux



Le Clain



La Pallu



L'Auxances



La Boivre



La Vonne, © T. Degen - MEEDDAT



La Dive



Le Miosson



La Clouère

